

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2026

Délibération DCS 2026-12

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable  
Séance du 19 mai 2026**

Date de convocation : **11/05/2026**  
Heure de début de séance : **18h05**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 18h05, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Guerbigny, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Guerbigny, sous la présidence de Jean-Marie CARRE.

**Étaient présents :**

Mmes \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ MM. \_\_\_\_\_ :  
FAGOO Philippe, MANGOT Frédéric\*, DELAPORTE Stéphane, SOILLEUX Quentin, MILLON Laurence, MONTERGOUS Marie-Thérèse, ROUSSEAU Jérôme, NAMUR Fabrice, CARPENTIER Frédéric, BLANCHARD Philippe, MANDRA Anne-Sophie, GRIMAL Guy\*, CAVEL Patrice, SNOY-DUPUY Pierre-Philippe, FRANCOIS Gwenaëlle, CARRE Jean-Marie, BRICE Manuelle, BIZET Benjamin, VIEIL Yves, NIETO Raymond, CHERAULT Jean-Michel, CLEUET Cyrille, BAUDUIN Valérie, VANDEVILLE Laetitia, SOUFFLET Thomas, BEAUCOURT Fabrice, YZEBE Pierre-Emmanuel, MAEGHERMAN Jérôme, BOQUET Frédéric, VAILLANT Ludovic, NANCELLE Gauthier, DOINEL Lydia, COURBOIN Nathalie, PIERRA Benoit, LOBRY François, LETUPE Laurent, TROUVAIN Laurine, MASSIES Jacky, CARON Bruno, DUMONT Christophe  
(\*suppléant)

**Étaient absents excusés :**

/

**Pouvoirs :**

/

**Étaient absents non excusés :**

DESCORNES Julien, MOREL Marceau

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame TROUVAIN Laurine, est désignée secrétaire.

**OBJET : Election des membres du bureau du SIAEP de Guerbigny**

Le Président informe l'assemblée qu'il peut être procédé à l'élection des membres du bureau du SIAEP de Guerbigny au scrutin secret.

Il rappelle que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, l'élection des membres du bureau a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue, sauf décision contraire prise à l'unanimité par le comité syndical.

Le Président propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

Les candidats suivants se sont présentés :

- BIZET Benjamin
- DELAPORTE Stéphane
- DUMONT Christophe
- FAGOO Philippe
- FRANCOIS Gwenaelle
- MILLON Laurence
- MONTERGOUS Marie-Thérèse
- NIETO Raymond
- SOUFFLET Thomas

L'élection des candidats est ensuite soumise au vote à main levée.

Sans vote contre ni abstention, les candidats suivants sont élus membres du bureau du SIAEP de Guerbigny à l'unanimité :

- BIZET Benjamin
- DELAPORTE Stéphane
- DUMONT Christophe
- FAGOO Philippe
- FRANCOIS Gwenaelle
- MILLON Laurence
- MONTERGOUS Marie-Thérèse
- NIETO Raymond
- SOUFFLET Thomas

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Marie CARRE



#### **Certificat de publication et de transmission**

La présente délibération a été :

- publiée et/ou affichée le : 20/05/2026
- transmise au contrôle de légalité par voie dématérialisée le : 20/05/2026

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).